DEMANDE D'ADMISSION AU BENEFICE DU CHOMAGE PARTIEL

Cette demande accompagnée d'une lettre motivée doit être adressée au directeur du travail et de l'emploi : immeuble Gallieni - 12 rue de Verdun - BP M2 98849 Nouméa cedex - Tél. : 27.55.72 - Fax : 27.04.94.

ETABLISSEMENT - ENTREPRISE

- Adresse : .....

- Raison sociale :……Enseigne :……..

- Code APE |___|___|___|___| N° RIDET |___|___|___|___|___|___|___|___|___|

- Effectif total |___|___|___|___|

Tél :……..…… Fax :……..…… Portable :……..……

e-mail :…….....Secteur d'activité :.....

- Redressement judiciaire : ☐
  O/N, si oui indiquer depuis quelle date : ……

- Liquidation judiciaire : ☐
  O/N, si oui indiquer depuis quelle date :……

- L'entreprise a-t-elle bénéficié de mesures de chômage partiel au cours des 3 années précédentes :
  (Dans l'affirmative, préciser les dates et les durées) : .....
  .....

- En cas d'établissements multiples, préciser quels sont les autres établissements touchés par le chômage partiel : .....

EFFECTIF CONCERNE PAR LE CHOMAGE PARTIEL

- effectif concerné |___|___|___|___| joindre obligatoirement les contrats des salariés concernés et le dernier bulletin de salaire

- consultation des DP (obligatoire si plus de 10 salariés) (O/N) |___| joindre obligatoirement les justificatifs

- Catégories de personnel concernées : .....

- Période de recours au chômage partiel
  du |___|___| |___|___| |___|___|
  au |___|___| |___|___| |___|___|

	L		M		M		J		V	
	m	a-m	m	a-m	m	a-m	m	a-m	m	a-m
- Horaire habituel et répartition hebdomadaire : →										
- Nouvel horaire hebdomadaire à la suite du recours au chômage partiel : →										

Je soussigné…….....certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Nouméa, le

Visa :